



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021



ASSEMBLEE GENERALE

Saison 2020 - 2021

ORDRE DU JOUR

1 INTRODUCTION

2 BILAN ASSOCIATIF 2019/2020

- ECOLE VTT
- SECTION ADULTE
- RONDE DES COSTES 2020
- VIE ASSOCIATIVE – CONVIVIALITE

3 PROJET ASSOCIATIF 2020/2021

- ECOLE VTT
- SECTION ADULTE
- RONDE DES COSTES 2021
- VIE ASSOCIATIVE - CONVIVIALITE

4 BILAN FINANCIER

- BILAN 2019/2020
- BUDGET 2020/2021

5 NOUVEAUX STATUTS

6 QUESTIONS DIVERSES

7 ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

I - INTRODUCTION



ASSEMBLEE GENERALE DU TEAM DES COTES

SAISON 2020-2021

MOT D'INTRODUCTION

Chers membres, jeunes pilotes, parents,

C'est avec une certaine tristesse que cette année je vous écris. J'avais pris l'habitude de prendre la parole au début de notre Assemblée Générale, pour vous souhaiter la bienvenue et vous faire part de notre joie de se retrouver. Malheureusement ce n'est pas possible cette année, mais cela ne veut pas dire que je n'avais rien à vous dire bien au contraire :

L'année 2020 et la saison 2020-2021 seront elles placées sous le signe du vélo ?

La crise sanitaire a-t-elle réveillé les cyclistes qui dormaient en chacun, au **TEAM DES COSTES** nous voulons y croire. L'effectif de l'école VTT s'envole, la ville nous associe à son projet de **MAISON DU VELO**, nous allons solliciter une affiliation à la **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME (FFVELO)**, nous allons former un jeune du club pour encadrer l'école VTT...

Le club n'est pas inactif, ni en sommeil, comme vous pouvez le voir, nous préparons la reprise.

A ce jour, aucune activité n'est plus autorisée, même en extérieur.

Nous reprendrons dès que les conditions sanitaires le permettront, nos activités ainsi que nos habituels moments de convivialités : collations, apéros et repas.

Autre sujet qui nous tient très à cœur : la **RONDE DES COSTES**. Nous souhaitons l'organiser en 2021, nous regardons ce que nous pouvons faire, en privilégiant la santé de tous (bénévoles comme participants) et vous tiendrons au courant (autre date ?).

Nous allons créer une section par voie statutaire afin de solliciter une affiliation à la **FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME (FFVELO)**, il est important que ce projet aboutisse pour fédérer autour de la pratique loisir/randonnée.

Enfin nous avons besoin de vous, le bureau doit accueillir de nouveaux membres afin de répondre aux nouveaux statuts. Nous souhaitons également que des parents de l'école VTT, nous rejoignent (candidature pour le vendredi 6 novembre 2020) afin que le bureau se renouvelle et que le **TEAM DES COSTES** continue à progresser.

Merci pour votre soutien en ces temps compliqués.

Pierre Jean



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

2 – BILAN ASSOCIATIF



RAPPORT D'ACTIVITE 2019/2020

Le bilan de la saison écoulée est marqué par la crise sanitaire qui a cloisonné la population et ne nous a pas permis de pratiquer notre sport pendant le printemps, période la plus faste de nos activités, compétitions, sorties et festivités.

Avant cela, l'effectif de la saison a atteint 56 adhérents dont 25 jeunes de moins de 18 ans, et 5 féminines, marquant un recul de nos adhérents adultes.

Bilan Compétitions :

Avec uniquement 2 courses en coupe PACA VTT Cross-Country et une manche du TRJV, la saison a été très courte, une reprise des courses a lieu sur l'automne.

PRINCIPALES EPREUVES :

Coupe PACA XCO : 2 manches

- 2 participations en minime.
- 4 participations en cadet.

Trophée Régional du Jeune Vététiste

- 3 participations en cadet

AUTRES EPREUVES :

LES COLLINES DE CARNOUX

- 1 participation en master : S FERRO 29^{ème}

RAID LA CADIERE

- 2 participations en master : S HYNDERICK 20^{ème} (5^{ème} en M2)
S FERRO 96^{ème} (40^{ème} en M2)



Bilan randonnées/sorties:

Randonnées « club » : Le samedi matin : de 10 à 20 personnes en fonction de la météo et la saison. Rendez-vous à 08h30.

Randonnées extérieures :

Le Team des Costes participe chaque semaine aux manifestations organisées dans toute la région par les autres clubs, associations ou municipalités.

Bilan école de VTT :

Avec 25 inscrits, l'école du VTT a enseigné les bonnes pratiques de septembre 2019 à mars 2020 hors vacances scolaires. Répartis en 2 groupes (débutants - confirmés), les jeunes ont été encadrés le mercredi après-midi par Bernard, et le samedi matin par Clément, entourés de parents et membres du club.

Un entraînement est organisé le samedi après-midi pour les compétiteurs/aguérés, dispensé par Stéphane hors weekend de course.

Organisation de manifestations :

- Organisation conjointement avec nos amis Cyclo de Pelissanne d'un Vélothon lors du Téléthon 2018, le 7 décembre.
- Organisation de la 18° ronde des Costes VTT.
Date : 2 février 2020
4 parcours : 20, 35,42 et 45 Km
Plus de 40 bénévoles pour l'organisation dont 6 de nos amis Cyclo.
Nombre De Participants : + de 800 vététistes.
- Participation à la journée des associations « Pélissanne boulègue » le 5 septembre 2020.

Activités / festivités :

- Repas de L'AG du 16 novembre 2019
- Apéritif de rentrée, présentation de la ronde....
- Repas des bénévoles de la Ronde des Costes le 2 février 2020 midi.



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

3 – PROJET ASSOCIATIF



PROJET ASSOCIATIF 2020-2021

La saison 2020-2021 sera-t-elle celle du vélo ? En tout cas nous y croyons, les premières tendances nous y font croire, projet maison du vélo sur Pélissanne, niveau d'inscription à l'école VTT... Le **TEAM DES COSTES** va y répondre.

A - ECOLE VTT

Poursuivre l'apprentissage des bases du VTT pour nos jeunes débutants au travers des entraînements du mercredi et du samedi, au sein du Massif des Costes.

Faire progresser les plus aguerris de nos pilotes, par les séances d'entraînements le samedi après-midi portant sur la pratique en compétition du VTT XCO (Cross Country).

Participer aux compétitions départementales et régionales de VTT XCO, en accompagnant les jeunes lors des séances de reconnaissance et d'échauffements avant compétition.

Pour réaliser ses objectifs, le **TEAM DES COSTES** doit investir dans la formation, un jeune du club va être formé, et nous désirons un emploi civique pour nous aider.

Transmettre les valeurs de préservation de l'environnement, de respect de la nature. Le Massif des Costes étant un terrain de jeux fragile, nous devons le sauvegarder et le partager avec les autres utilisateurs randonneurs, chasseurs....

B - SECTION ADULTE

Poursuivre au travers de la sortie du samedi matin, à développer un engouement pour la pratique loisir du VTT.

Ouvrir une section loisir/randonnée affiliée à la FFCT (FFVELO), en parallèle de l'affiliation à la FFC afin d'être plus proche de la pratique de nos adhérents.

Favoriser des projets club par des moyens de communication et/ou financier.

C - RONDE DES COSTES

Le point d'orgue de notre association, le point de rencontre de l'ensemble de nos membres, parents de nos jeunes pilotes, adhérents, conjoints, autres membres d'association....

Continuer de fédérer autour de cette belle aventure.



Après le succès de 2020, nous devons repenser l'organisation de l'événement, l'améliorer pour les randonneurs comme pour nos membres. Aujourd'hui savoir recevoir plus de huit cents vététistes réclament un investissement humain et matériel à redéfinir.

A ce jour, et au vue de la situation sanitaire, aucune décision n'est prise quant à son déroulement ou pas, son report sur l'année 2021....

D – MAISON DU VELO

S'associer pleinement à cette idée, se rapprocher de nos amis Cyclos Pélissannais, pour continuer à y mener des actions et promouvoir le vélo sous toutes ses formes. Le **TEAM DES COSTES** doit porter ce projet mené par la municipalité. Un nouveau lieu pour le club dans le futur, une mutualisation des moyens pour ancrer la petite reine dans la vie pélissannaise.

E - CONVIVIALITE – FESTIVITES

Etre un acteur de la vie associative de notre commune au travers des manifestations comme le Téléthon, la fête du vélo et la participation en tant que bénévole au Raid Aventure, aux foulées pélissannaises....

Entretenir au travers de manifestations non sportives (repas AG, fête du club, apéro....) le lien entre les membres.

F - AXE DE DEVELOPPEMENT

Susciter les projets club (randonnée, stage...).

Mettre les couleurs du club en avant.



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

4 – FINANCE



ARRETE DES COMPTES SAISON 2019-2020

Arrêté au 31/08/2020

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<u>Frais de fonctionnement</u>	1 059.11 €	<u>Recettes Adhèrent</u>	5 125.00 €
- Bureau	416.87 €	- Adhésions	2 383.00 €
- Affiliation	378.00 €	- Licence	2 742.00 €
- Assurance	264.24 €		
<u>Dépenses club</u>	7 062.14 €	<u>Recettes club</u>	695.00 €
- Licence	2 742.00 €	- Vente tenue	170.00 €
- Tenue	1 902.84 €	- Mutation Ecole VTT	525.00 €
- Remboursement courses	1.40 €		
- Ecole VTT (encadrement + gouter)	2 415.90 €	<u>Subvention partenariat</u>	3 000.00 €
<u>Evénement</u>	7 114.86 €	- Ville de Pélissanne fonctionnement	800.00 €
- Réceptions (fête du club, AG, repas ...)	1 275.11 €	- Ville de Pélissanne manifestation	1 000.00 €
- Ronde des Costes Frais	2 939.73 €	- Département BDR 13	1 200.00 €
- Ronde des Costes investissement	2 395.02 €	- Optique des lices	- €
- Récompense adulte	505.00 €	<u>Evénement</u>	6 736.50 €
- Récompense école VTT	- €	- Ronde des Costes	6 581.50 €
<u>Divers</u>	- €	- Réceptions (fête du club, AG, repas ...)	155.00 €
- Goodies, publicité	- €	<u>Mises à disposition, prêts</u>	500.00 €
<u>Mises à disposition, prêts</u>	500.00 €	- Salle Malacrida (Ronde des Costes)	500.00 €
- Salle Malacrida (Ronde des Costes)	500.00 €		
TOTAL	15 736.11 €	TOTAL	16 056.50 €
Boni exercice	320.39 €		
TOTAL	16 056.50 €	TOTAL	16 056.50 €



BUDGET PREVISIONNEL 2020-2021

Arrêté au 31/08/2021

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
<u>Frais de fonctionnement</u>	2 100.00 €	<u>Recettes Adhèrent</u>	6 500.00 €
- Bureau	300.00 €	- Adhésions	3 000.00 €
- Affiliation	500.00 €	- Licence	3 500.00 €
- Assurance	300.00 €		
- Frais de formation	1 000.00 €		
<u>Dépenses club</u>	9 250.00 €	<u>Recettes club</u>	500.00 €
- Licence	3 500.00 €	- Vente tenue	500.00 €
- Tenue	1 700.00 €	- Caution/mutation Ecole VTT	- €
- Aménagement MAISON DU VELO	1 250.00 €		
- Remboursement courses	300.00 €	<u>Subventions partenariats</u>	5 000.00 €
- Ecole VTT (encadrement + gouter + mat.)	2 500.00 €	- Ville de Pélissanne Fonctionnement	2 000.00 €
<u>Dépenses événementiels</u>	4 450.00 €	- Ville de Pélissanne Manifestation	1 000.00 €
- Réceptions (fête du club, AG, repas ...)	1 300.00 €	- Département BDR 13	2 000.00 €
- Ronde des Costes (frais)	2 500.00 €		
- Ronde des Costes (investissement)	250.00 €	<u>Recettes événementiels</u>	4 000.00 €
- Récompense adulte	200.00 €	- Ronde des Costes	4 000.00 €
- Récompense école VTT	200.00 €	- Réceptions (fête du club, AG, repas ...)	
<u>Divers</u>	200.00 €		
- Goodies, publicité	200.00 €	<u>Mises à disposition, prêts</u>	500.00 €
<u>Mises à disposition, prêts</u>	500.00 €	- Salle Malacrida (Ronde des Costes)	500.00 €
- Salle Malacrida (Ronde des Costes)	500.00 €		
TOTAL	16 500.00 €	TOTAL	16 500.00 €



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

5 – NOUVEAUX STATUTS

STATUTS DE L'ASSOCIATION

TEAM DES COSTES

Article 1 – Titre

Il est créé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination :

TEAM DES COSTES

Article 2 – Objet

Cette association a pour objet l'apprentissage et la pratique du Vélo Tout Terrain (V.T.T.), en randonnée et en compétition.

Article 3 – Adresse

Le siège de l'association est fixé sur **PELISSANNE (13330)**

Actuellement : Place Roux de Brignoles.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Article 4 – Durée de l'association

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 – Composition de l'association

L'association se compose de membres actifs. Sont membres actifs ceux qui sont à jour de leur cotisation annuelle et qui ont souscrit une licence.

Article 6 – Admission et adhésion

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés.

Article 7 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

- la démission,
- le décès,
- la radiation prononcée par le conseil d'administration, pour motif grave.

Article 8 – Les sections

L'association **TEAM DES COSTES** est composée de 2 sections sportives :

- **Section Compétition / Ecole VTT**
- **Section Loisir / Randonnées**

Chaque section a une autonomie d'organisation et doit rendre compte de son activité à chaque assemblée générale de l'association.

Article 9 – Double affiliations

L'association **TEAM DES COSTES** est affiliée :

- o A la **Fédération Française de Cyclisme (F.F.C)** pour sa section **Compétition / Ecole VTT**.
- o Et à la **Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.)** pour sa section **Loisir / Randonnées**. (Demande d'affiliation en cours).

Et s'engage pour chaque section à se conformer aux statuts et au règlement intérieur des fédérations précitées.

Article 10 - Les ressources de l'association

Les ressources de l'association se composent : des cotisations ; de la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association ; de subventions éventuelles ; de dons manuels ; toute autre ressource qui ne soit pas contraire aux règles en vigueur.

Article 11 - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an et comprend tous les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués et l'ordre du jour est inscrit sur les convocations.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, se prononce sur les rapports moral et d'activité, et sur les comptes de l'exercice financier.

Elle délibère sur les orientations à venir, projet associatif et budget.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du conseil d'administration.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité des membres présents.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par le Président et le secrétaire.

Article 12 - conseil d'administration

L'association est dirigée par un conseil d'administration de 8 membres élus pour 3 années. Les membres sont rééligibles. En cas de vacance de poste, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif à la prochaine assemblée générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Les mineurs de plus de 16 ans sont éligibles au conseil d'administration mais ne peuvent pas l'être au bureau.

Le conseil d'administration de l'association choisit, parmi ses membres, un bureau composé de :

- un(e) président(e)
- un(e) trésorier(e)
- un(e) secrétaire

Chaque section est représentée par :

- un(e) président(e) de section
- un(e) trésorier(e) de section
- un(e) secrétaire de section

Les représentants du bureau de l'association sont nommés automatiquement aux postes équivalents de la section **Compétition / Ecole VTT**.

Les représentants de la section **Loisir / Randonnées** sont choisis parmi les autres membres du conseil d'administration.

Article 13 - réunion du conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an et toutes les fois qu'il est convoqué par le président ou au moins la moitié de ses membres. Les décisions sont

prises à la majorité des voix des présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante. Le vote par procuration n'est pas autorisé. La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour que le conseil d'administration puisse délibérer valablement.

Article 14 - Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider la dissolution ou la fusion de l'association. Elle est convoquée par le président selon les modalités de l'article 11.

Elle se réunit également à la demande d'au moins deux tiers des membres, ou sur demande de la moitié des membres du conseil d'administration.

Un procès-verbal de la réunion sera établi. Il est signé par le Président et le secrétaire.

Article 15 - Règlement intérieur

Le conseil d'administration peut décider de l'établissement d'un règlement intérieur qui sera communiqué à prochaine assemblée générale.

Il s'impose à tous les membres de l'association.



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

6 – QUESTIONS DIVERSES



ASSEMBLEE GENERALE DU TEAM DES COTES

SAISON 2020-2021

QUESTIONS DIVERSES

1 – Les couleurs du club sont elles obligatoires ?

Les couleurs du club doivent être portées lors des sorties extérieures, compétitions, randonnées ou festivités (Téléthon, fête du vélo..). Le maillot du club est obligatoire pour les entrainements de l'école VTT. Nous souhaiterions que pour la sortie loisir du samedi matin, les couleurs du club soient également mises en avant. A cet effet, un maillot DIRT, dessiné par Franck, a vu le jour afin de répondre à la demande de certains membres. Les tenues sont en vente au club.

2 – Pourquoi il y a de moins en moins de compétiteur du club ?

Nous devons nous en occuper sérieusement. Les adultes compétiteurs sont de moins en moins nombreux (deux la saison dernière). Chez les enfants, ils étaient trois compétiteurs la saison dernière, nous devons travailler le sujet, communication sur les événements, réunion avec les parents...



TEAM DES COSTES

ASSEMBLEE GENERALE

SAISON 2020 - 2021

7 – CONSEIL D'ADMINISTRATION



ASSEMBLEE GENERALE DU TEAM DES COTES

SAISON 2020-2021

MEMBRES DU BUREAU SORTANTS

Bernard GACEM

Pierre Jean GUILLET

Michel STUANI

Christian TONETTO

CANDIDATURES

Bernard GACEM

Christian TONETTO

Fabrice REY

Franck BROCHET

Hervé FOGGIA

Philippe BARILLOT

Pierre Jean GUILLET